

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 7

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :
Attribution d'une
subvention à la SA IRP
HLM pour la réalisation de
20 logements sociaux au 44
- 46 avenue Georges
Clémenceau

Séance ordinaire du 16 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 février à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 10 février 2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M.PEGARD, M. BRIANCHON, Mme NOACHOVITCH, M. SAURAY, M. DAUX, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, Mme DUHALDE (jusqu'à 20h17), M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme CHENET, Mme BONNET, M. ZULLI, M. DUCHÊNE.

Absents excusés :

Mme SOUMAT Procuration à M. SAURAY
Mme CHARBONNIER Procuration à Mme DAUBELCOUR
M. CUSMANO Procuration à M. BRIANCHON
Mme DUHALDE (à partir de 20h17)..... Procuration à M. PEGARD
M. TAYBI Procuration à Mme ANGELO
Mme DARROUX Procuration à M. le Maire
M. BOUTRON Procuration à M. ESKENAZI
Mme PHILIPPON

Absents

Mme GROSJEAN
M. AVEAUX
M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

Mme Hélène BONNET

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : 28 FEV. 2023

Publiée le : 28 FEV. 2023

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : 28 FEV. 2023

Pour le Maire par délégation
Le D.G.S.
Nicolas SHULEPOVSKI



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

DELIBERATION N°7

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A IRP HLM POUR LA REALISATION DE 20 LOGEMENTS SOCIAUX

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses article L. 2121-29, L. 2252-1 et suivants ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L. 2302-5 et suivants ;

Vu la demande de subvention d'IPR HLM reçu par courrier en mairie le 5 décembre 2022 ;

Vu le projet de contrat de réservation ;

Considérant que le projet développé par IRP HLM doit permettre d'améliorer l'offre locative sociale de la commune et contribue à répondre aux obligations réglementaires auxquelles est soumise la Ville de Montmorency en termes de production de logements social ;

Vu l'avis favorable de la commission du Cadre de vie, de l'Urbanisme, des Infrastructures, des Transports et de l'Environnement en date du jeudi 2 février 2023 ;

Vu la note de présentation et sur rapport de M. PEGARD ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par 25 voix pour et 6 voix contre,

DECIDE d'accorder une subvention de 150 000€ au titre de la surcharge foncière à IRP HLM pour la construction de 20 logements sociaux (10 PLUS, 10 PLAI) au 44 – 46 avenue Georges Clemenceau à Montmorency

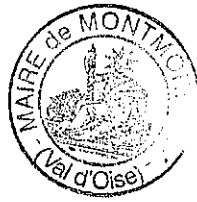
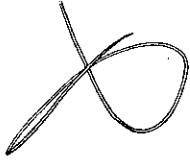
AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour procéder au versement de la subvention ;

APPROUVE la convention de réservation d'un total de 7 logements sociaux (4 PLAI au 44-46 avenue Georges Clemenceau, 3 PLI au 1 rue de Verdun), pour une durée de 30 ans, en contrepartie du versement de la subvention d'équilibre ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et exécuter tous les actes relatifs à cette opération, y compris les avenants et à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Hélène BONNET
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency

